



Listen to this article

L'Apôtre Paul dit aux membres de l'Eglise de Corinthe : « Ne savez-vous pas que nous [les saints] jugerons les anges ? » L'on nous a fréquemment demandé : de quelle façon les saints jugeront-ils les anges?

Nous avons déjà émis la suggestion qu'il ne serait pas convenable pour les saints de juger les saints anges, car évidemment les saints anges n'ont pas besoin d'être jugés. Dans le passé il y eut un jugement des anges; cela est mentionné par St. Pierre (2 Pierre 2: 4, 5). Celui-ci dit que leur épreuve eut lieu dans le temps ayant précédé le déluge, et que ceux qui ne maintinrent pas leur condition de fidélité à Dieu furent précipités dans le *tartarus* — dans l'atmosphère terrestre, où ils sont «retenus dans des chaînes de ténèbres jusqu'au jugement du grand jour » (Voyez aussi Jude 6). Ce «jugement du grand jour », selon notre compréhension, signifie que dans ce grand jour ces anges-là subiront une autre épreuve.

La question suivante peut maintenant se poser: Quel sera le caractère de ce « grand jour » et quand arrivera-t-il? Nous répondons que ce grand jour est le septième jour. Dieu divisa, manifestement l'histoire des hommes en sept grandes époques de 1000 années chacune. Six jours (des jours de 1000 ans de cette grande semaine sont déjà passés; le septième jour est le dernier jour (d'une durée de 1000 ans, comme le furent les autres six jours). Ainsi ce dernier jour est le grand jour du Messie — du royaume du Messie — pendant lequel il exercera l'empire et régnera sur le monde pour le juger, pour le relever et pour le bénir. Ce sera un grand jour en comparaison des autres jours; ce sera un jour de Sabbat, comparé avec les autres jours d'affliction et d'agitation que le monde a expérimentés. En ce jour-là, la paix et le repos seront accordés au monde, car Christ, qui prend possession du royaume, assujettira toutes choses. A son nom, « tout genou fléchira et toute langue le confessera » — Phil. 2 : 10, 11.

Ainsi, en rapport avec ce grand jour, l'humanité doit être jugée — « parce qu'il (Jéhovah) a fixé un jour où il doit juger le monde avec justice, par l'Homme qu'il a établi pour cela » (Actes 17 : 31). Ce grand « Homme » que Dieu a établi, est Jésus la Tête, et l'Eglise son

corps, dont l'Apôtre dit qu'elle est composée de Juifs et de païens. —«afin de créer avec les deux (Juifs et Gentils) un seul Homme nouveau » — le Médiateur, l'Artisan de la paix entre Dieu et les hommes. — Eph. 2 :13-17.

En dehors de tout doute, nous voyons maintenant quand aura lieu le Jugement des humains, leur jour d'épreuve, où il sera décidé lesquels d'entre eux seront dignes et lesquels indignes de recevoir la vie parfaite comme êtres humains. Mais voyons maintenant ce qu'est la mise à l'épreuve des anges déchus: —Leur jugement a vraisemblablement lieu maintenant

Nous avons déjà répondu dans de précédents numéros de THE WATCH TOWER que cette mise à l'épreuve aura lieu, à notre avis, au commencement même de ce grand jour. Et pourquoi au commencement ? Pour la raison qu'il n'y a qu'un seul moyen, pour autant que nous pouvons le voir, par lequel ces anges déchus puissent subir une épreuve qui consisterait à leur donner la plus complète occasion favorable de pécher, s'ils le désiraient, et aussi une occasion favorable de montrer s'ils le souhaitent, qu'ils sont dégoûtés du péché et désirent revenir en harmonie avec Dieu. Nous ne pouvons pas penser que Dieu permettra cette épreuve des anges pendant le Règne millénaire, parce qu'alors il ne sera plus possible de faire du mal ni de tuer; Satan sera lié et toutes les influences du mal seront contenues. Non, elle ne peut pas avoir lieu à ce moment-là. Et afin d'être éprouvés d'une façon quelconque, ces anges déchus doivent recevoir certaines libertés. Autrement, où serait leur épreuve ? Par conséquent, en raisonnant sur cette base (2 Pierre 5 : 7), nous arrivons à la conclusion que l'épreuve de ces anges déchus aura lieu dans un proche avenir, — peut-être est-elle déjà commencée dans une certaine mesure. De quelle façon? Tant soit peu à la manière de leur précédente épreuve, celle d'avant le déluge. Et qu'est-il arrivé en ce temps-là ? La Genèse nous en donne l'explication au chapitre 6. Nous y lisons qu'en ce temps-là. « Les Fils de Dieu (les anges matérialisés —Jude 6, 7) virent que les filles des hommes étaient belles ; et ils prirent des femmes parmi toutes celles qui leur plurent (en apparence, sans consulter qui que ce soit), ... et qu'elles leur eurent donné des enfants : ceux-ci furent les vaillants hommes de jadis, des hommes de renom » — des géants, différents de la pure race humaine.

Ce fut un état de choses très particulier. Comment cela put-il se faire ? peut-on demander. Comment les anges purent-ils faire cela ? Les Ecritures répondent qu'en ce temps-là les anges avaient une liberté qu'ils n'ont pas maintenant. Cette liberté était le privilège de matérialisation, la possibilité de revêtir un corps humain. Ils se comportaient comme des

hommes, ils mangeaient comme des hommes, ils parlaient comme les hommes ; et comme les hommes ils engendrèrent des enfants. Mais étant donné que ces pères étaient d'une race supérieure, à certains égards leurs enfants furent des hommes de renom, des géants, en comparaison de la race humaine ordinaire.

### ***Ils sont enfermés dans l'atmosphère terrestre***

Les Apôtres Pierre et Jude nous disent qu'après leur mauvaise conduite, ces anges furent séparés de l'intimité des anges saints et célestes qui étaient en harmonie avec Dieu, et furent précipités dans le tartarus, dans l'atmosphère terrestre où ils sont « réservés, liés de chaînes de ténèbres, pour le jugement du grand jour ». Qu'est-ce que cette expression signifie ? Les « chaînes de ténèbres » sont, croyons-nous, une déclaration figurative signifiant que ces anges ne furent plus autorisés à se matérialiser à la lumière et d'une façon générale ne furent plus capables de se matérialiser du tout. Mais dernièrement des spirites ont prétendu, et nous croyons qu'ils disent vrai, que ces esprits peuvent maintenant se matérialiser dans un corps aussi réel et aussi tangible que celui de tout autre être humain. Ainsi qu'ils le déclarent, et ainsi que les faits le prouvent, cette matérialisation ne peut se faire que dans certaines circonstances ; ces anges ont encore beaucoup de difficultés à se matérialiser à la lumière. Les « chaînes de ténèbres » semblent encore être sur eux dans une certaine mesure.

Les spirites prétendent encore, cependant, que les esprits sont en train de briser ces liens et que progressivement ils pourront faire entièrement à la lumière, tout ce qu'ils peuvent faire actuellement dans les ténèbres, et même plus que cela. La Bible corrobore ce que prétendent les spirites, excepté que ceux-ci enseignent que ces choses sont faites par les morts, qui, disent les spirites, sont plus vivants après la mort qu'avant. Les spirites affirment que ce sont les esprits des êtres humains décédés qui se matérialisent. Mais la Bible prend une position contraire et dit que ces esprits sont les anges déchus, et que, pour autant que cela concerne les humains, les morts sont bien morts et doivent le rester jusqu'à la résurrection.

Ainsi donc, la Bible et les spirites sont en conflit incontestable ; et pourtant il y a cet accord dont nous avons parlé, à savoir qu'au temps du jugement du grand jour nous pourrions nous attendre à ce que les liens qui retiennent ces esprits tombent. Bien entendu Dieu pourrait les tenir en contrainte ; mais il va permettre maintenant à ces anges de jouir d'une grande

liberté. Alors ils seront soumis à une grande épreuve, à un examen ou jugement, sous le rapport de leur bonne volonté ou de leur mauvaise volonté à agir selon la volonté divine.

### ***Certains d'entre eux se repentent probablement***

Nous ne serions pas surpris si certains des anges déchus qui péchèrent dans le passé s'étaient repentis et avaient eu de longs siècles d'épreuves au contact de ceux qui sont impénitents, et qu'ils eussent souffert des persécutions de la part de ces mauvais esprits. Et ainsi il peut donc y avoir deux classes parmi les anges déchus, l'une étant désireuse de faire la volonté de Dieu, l'autre, pareille à Satan lui-même, étant volontairement opposée à la volonté de Dieu. Le temps d'épreuve éprouvera chacun de ces anges et révélera à quelle classe chacun d'eux appartient.

Nous croyons voir aussi dans les Ecritures un passage que nous n'avions pas compris avec la même force auparavant. — un passage de l'Ecriture qui semble donner une pensée sous ce rapport même. Il semble impliquer qu'à une date probablement très prochaine ces anges déchus auront un pouvoir surprenant, un pouvoir tel qu'ils n'ont jamais eu depuis les jours du déluge, et qui sera employé d'une manière très malveillante, pour exciter les gens à faire le mal, et que cela sera la clé, le secret rattaché au terrifiant temps de détresse qui, nous dit la Bible, marquera la fin de cet âge et qui constituera l'avant-coureur ou le commencement de la nouvelle dispensation.

### ***La rétention des quatre vents***

Le passage de l'Ecriture que nous avons à l'esprit se trouve en Apocalypse 7 : 1-3. Ce passage symbolique fait mention de quatre anges qui, debout aux quatre coins de la terre, retiennent les quatre vents, afin qu'aucun ne souffle ni sur la terre, ni sur la mer, jusqu'à ce que le sceau soit posé sur le front des serviteurs de Dieu. Selon notre compréhension, nous sommes dans ce temps même où le sceau est en train d'être posé sur le front des serviteurs de Dieu. Le front représente l'intelligence et avoir « le sceau posé sur le front » c'est être marqué intellectuellement.

L'allusion est qu'en ce temps-là, à la fin de cet âge de l'Evangile, Dieu mettra une certaine marque intellectuelle sur ses serviteurs, que les autres ne posséderont point, et qu'il se fera alors une grande oeuvre de scellage. Ceux qui sont en parfaite harmonie avec Dieu doivent

être les serviteurs qui seront engagés dans cette oeuvre de scellage. Le sceau est la vérité. « Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres ». (Jean 8 : 32). La vérité mettra la marque sur le front de ceux qui la reçoivent, les empreignant d'une façon qu'aucun des humains n'est ni marqué ni empreint.

Tous les enfants de Dieu vraiment consacrés peuvent voir quelle étonnante puissance la connaissance du plan divin a eue sur eux ; combien tout paraît différent dans le monde ! comment les yeux de leur entendement ont été ouverts pour voir nombre de choses qu'ils ne pouvaient pas comprendre auparavant ! Tout aussitôt que le scellage des saints sera achevé ; tout aussitôt que les élus auront été ainsi marqués du sceau ; tout aussitôt que cet âge, sera terminé, alors ces quatre anges lâcheront les quatre vents qu'ils retenaient ; et quel en sera l'effet ? Si ces quatre vents se précipitent ensemble des quatre coins de la terre, ils créeront un tourbillon ; or, déclare la Bible, c'est exactement ce que sera le grand temps de détresse.

### ***Des symboles pleins de force***

La pensée sur laquelle nous souhaitons particulièrement attirer l'attention est que ces « vents du ciel » sont des vents symboliques, et non des vents réels ; que la « terre », à laquelle il ne doit pas être fait mal, est la terre symbolique et non la terre littérale, et enfin que la « mer », à laquelle il ne doit pas non plus être fait mal, est la mer symbolique, et non la mer littérale. Nous avons montré précédemment, dans nos ÉTUDES DES ÉCRITURES, que ces symboles se trouvent partout dans l'Ancien et dans le Nouveau Testaments la terre représente l'ordre social, les gouvernements, etc. ; la mer représente les masses humaines agitées, qui plus au moins se précipitent et se heurtent contre la terre, le pouvoir gouvernemental. Les « vents du ciel » dans ce cas, nous comprenons qu'ils représentent « les puissances de l'air ».

La Bible dit que Satan est le prince de la puissance de l'air, qu'il est le prince des démons (Ephés. 2 : 2 ; Matth. 9 : 34). Pour cette raison, nous comprenons que, suivant ce sens symbolique, « les puissances de l'air » sont les démons ; que ces puissances de l'air, qui sont actuellement retenues jusqu'à ce que les saints de Dieu soient marqués du sceau sur le front, sont ces anges déchus. Aussitôt que la puissance qui les maîtrise actuellement sera retirée, nous aurons un règne du mal sur toute la terre. Les mauvais esprits feront tout le mal qui sera en leur pouvoir, et cela constituera l'épreuve de tous les anges déchus — l'enlèvement des entraves pour voir s'ils iront à l'encontre de la volonté divine. Tous ceux qui

prouveront ainsi par leurs actes leur alliance avec le mal, de quelque façon que ce soit, deviendront des sujets de la seconde mort ; tandis que les autres, qui démontreront leur fidélité à Dieu, se rendront dignes comme il y a lieu de le croire, de la vie éternelle.

Il peut y avoir aussi quelque chose, en rapport avec les saints, qui constituera l'épreuve de ces anges. Cependant, il ne nous faudra pas attendre beaucoup d'années pour le savoir.

W. T. 4879 — 1911.